

# REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES

## REFERENT HARCELEMENT SEXUEL ET DES AGISSEMENTS SEXISTES

Ref. SA496

### Durée :

**1 jour (7 h.)**

### Les participants et leur pré-requis :

Tout public.

### Les entreprises concernées :

Référents ou futurs référents en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, nommés par le CSE, ou désignés par l'entreprise.

### Notre intervenant :

Experte agréée auprès des CSST.  
Intervenante en Prévention des Risques Professionnels et RPS.  
Ergonome, consultante spécialisée dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité

### L'organisation :

**Lieu :** A déterminer Occitanie

**Dates :** A définir

**Horaires :** 08h30 17h00

### Coût par participant :

**370 € HT (444 € TTC)**

### Renseignements et inscriptions :

**Sabine ACCO**

### LES OBJECTIFS :

- Comprendre les mécanismes du harcèlement sexuel et des agissements sexistes au travail,
- Organiser la prévention et l'information au sein de l'entreprise,
- Savoir comment initier une enquête suite à un signalement.

### NOTRE CHOIX PEDAGOGIQUE ET LES MODALITES D'EVALUATION:

- Analyser et construire ses écrits professionnels
- Organiser sa pensée et gagner du temps grâce à des méthodes efficaces
- Savoir communiquer une information avec un maximum d'efficacité
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques
- Travail sur documents réels apportés par les stagiaires
- Support pédagogique individuel

Evaluation qualitative et quantitative effectuée par les participants en fin de formation

### LE CONTENU DE LA FORMATION :

- **Le cadre juridique du harcèlement sexuel et des agissements sexistes**
  - Rappels concernant le Code du Travail, le Code Pénal et la loi Schiappa du 3 août 2018
  - Notion de harcèlement
  - La place particulière des violences au travail parmi les risques psychosociaux
  - Distinguer le sexisme, le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles
- **Les obligations et les responsabilités des différents acteurs**
  - La responsabilité de l'employeur en la matière
  - La responsabilité personnelle de l'harcéleur/harceleuse
  - Gérer l'intervention des autres acteurs : médecin et psychologue du travail, agent de contrôle de l'inspection du travail, ...
  - La faute inexcusable de l'employeur
  - Les sanctions encourues
- **Les comportements à risque : du manager, du collaborateur, les différences culturelles**
  - Les comportements rencontrés dans les jurisprudences

- **Mener une enquête suite à une plainte, un signalement**
  - Quelles sont les étapes à suivre durant l'entretien ?
  - Les attitudes à adopter face à la personne : neutralité, distance, attitude facilitante.
  - Quelles questions poser pour recueillir des faits et des preuves ?
  
- **La politique prévention du harcèlement sexuel**
  - Engager une information (affichage, réunions etc.)
  - Comment faciliter les remontées d'informations pour avoir connaissance des situations difficiles ?
  - Comment utiliser le devoir d'alerte ?
  - Établir un protocole à mettre en oeuvre en cas de harcèlement sexuel
  - Déterminer les rôles des différents acteurs
  - Évaluer le risque « harcèlement » et le faire figurer dans votre Document Unique d'Evaluation des Risques (DUR)